

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE HOTEL DE VILLE - BP N°1100 11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Délibération N°2023-05

Objet:
MISE A JOUR DE MISE A
DISPOSITION PARTIELLE
DE PERSONNEL AUPRES
DE LA MAIRIE DE
CASTELNAUDARY –
DIRECTRICE DES
SOLIDARITÉS

SOLIDARITES

Ampliation faite le :

0 1 MARS 2023 Certifié exécutoire par

2 4 FEV. 2023

Et par publication le :

0 2 MARS 2023

Par délégation,

Nicole CATHALA

réception en Préfecture le :

la Vice-Présidente du CCAS,

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 22 Février 2023 à 11h15,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 17 Février 2023,

**PRESENTS:** M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU,

ABSENTS: M. Philippe GREFFIER, Mme Monique CARPENTIER,

**PROCURATION**: M. Philippe GREFFIER, a donné procuration à M. Patrick MAUGARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine BAILLEAU,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L. 512 – 1, - 6, - 7 à 9 et - 2 à 15,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale mettra à disposition à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023 :

Madame Magali FRECHENGUES, attaché principal territorial.

Il s'agit d'une mise à disposition partielle représentant 15 % du temps plein soit 242heures annuelles engagée jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette mise à disposition entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie fait l'objet d'un remboursement de la collectivité d'accueil par virement comptable.

Monsieur le Président précise que cette mise à disposition est due à la nécessité de coordination par un cadre A de différentes actions sociales conduites sur la ville.

Le détail des missions est précisé dans la convention en annexe.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRAION APRES AVOIR DELIBERE

**DONNE** son accord et autorise Monsieur Le Président à signer la convention afférente.

Patrick MAUGARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture 011-261100150-20230222-DB202305-DE Reçu le 2 4 FEV. 2023 Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et antitue dessus Au registre sont les signatures. Castelnaudary le 22 février 2023 Le Président